

PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 8 avril 2016

L'an deux mil seize, le huit avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

Présents : Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1er Adjoint, Mr JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, MM. PANNETIER Roland - GOURDIN Laurent - RICHARD Guy
Mme MAUVIEUX Florence

Excusée : Mme FAYET Isabelle (avec pouvoir)

Mme MAUVIEUX Florence a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2016/18 :

LOGEMENT COMMUNAL T4 : Réduction exceptionnelle de loyers -

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que le locataire du logement communal T4 situé 2 Place de l'Eglise demande à nouveau une réduction de loyers pour la période de novembre 2015 à mars 2016 vu la continuité du dysfonctionnement de la chaudière et de l'alimentation en eau chaude.

Etant donné qu'une nouvelle chaudière a été installée le 1^{er} mars 2016,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

⇒ de réduire les loyers de novembre, décembre 2015, janvier et février 2016 de 100 € par mois soit 340 € au lieu de 440 € en compensation du désagrément subi à cause du dysfonctionnement de l'ancienne chaudière.

DELIBERATION N° 2016/19 :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES -

Afin d'aider le Comité des Fêtes à organiser l'exposition des œuvres de l'association AAA53 qui aura lieu dans le village du 3 juillet au 18 septembre prochains,

Le Conseil Municipal, après délibération :

⇒ accepte d'allouer une subvention exceptionnelle de 200 € au Comité des Fêtes s'il a besoin d'aide financière pour l'organisation de cette manifestation notamment pour les frais d'information.

DELIBERATION N° 2016/20 :

ADMISSION EN NON VALEUR D'UNE CREANCE -

La Trésorerie d'Evron ayant constaté, suite à des poursuites infructueuses, des créances irrécouvrables sur les titres 222 et 245 de 2014 concernant des redevances cantine,

Le Conseil Municipal, après délibération :

⇒ accepte l'admission en non valeur de l'état n° 2167680515 du 09/03/2016 des pièces irrécouvrables pour un montant global de 118.95 €.

REPARATION DU PORTAIL DU LOGEMENT DE L'ECOLE -

Il est proposé de demander l'avis de la locataire du logement de l'école sur la nécessité de réinstaller, après réparation, le portail du logement de l'école ou, comme prévu initialement, de l'aménager pour remplacer celui du gîte communal qui est totalement détérioré.

DELIBERATION N° 2016/21 :

VOTES DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 -

Mr le Maire présente les comptes de Gestion 2015 de la Commune, du Service Assainissement et du Lotissement établis par Mr le Trésorier d'Evron.

Sous la présidence de Mr LE BLANC, ils sont approuvés à l'unanimité et conformes aux Comptes Administratifs votés comme suit :

Budget Commune :

- en section de fonctionnement :
Dépenses : 220 355.88 € Recettes : 252 663.25 € Excédent : 32 307.37 €
- en section d'investissement :
Dépenses : 116 834.77 € Recettes : 93 469.76 € Déficit : 23 365.01 €

.../...

Restes à réaliser en dépenses : 55 835.00 €
Restes à réaliser en recettes : 68 495.00 €

Budget Assainissement :

- en section d'exploitation :
Dépenses : 12 501.46 € Recettes : 15 506.06 € Excédent : 3 004.60 €
- en section d'investissement :
Dépenses : 5 260.69 € Recettes : 6 015.78 € Excédent : 755.09 €

Budget Lotissement :

Aucune dépense ni recette en 2015 tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement

DELIBERATION N° 2016/22 :

VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES POUR 2016 –

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de maintenir les taux des taxes communales pour 2016 et les vote comme suit :

- ⇒ Taxe d'Habitation : 19.91 %
- ⇒ Foncier Bâti : 21.95 %
- ⇒ Foncier Non Bâti : 28.40 %

INFORMATION SUR DEPENSES DIVERSES A PREVOIR POUR 2016 –

Une dépense complémentaire sera à prévoir en 2016 au titre de la communication des Petites Cités de Caractère. Le montant exact sera précisé lors d'une prochaine réunion.

D'autre part, il est prévu des travaux de réparation de la toiture de l'église et des vitraux de la sacristie. Il sera demandé à la compagnie d'assurance si une prise en charge peut être accordée.

DELIBERATION N° 2016/23 :

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 ET VOTE DES BUDGETS

PRIMITIFS 2016 –

Budget Commune :

Le Conseil Municipal décide de reporter le résultat excédentaire de fonctionnement 2015 de 32 307.37 € au compte R 1068 de la section d'investissement 2016 pour 31 062.37 € et au compte R 002 de la section de fonctionnement 2016 pour 1 245.00 €.

Il vote le Budget Primitif 2016, présenté par le Maire, qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 166 035.00 € et en section d'investissement à la somme de 170 497.00 € avec un résultat reporté de 23 365.01 € en dépenses.

Budget assainissement :

Le Conseil Municipal décide de reporter le résultat excédentaire d'exploitation 2015 de 3 004.60 € au compte R002 de la section d'exploitation 2016.

Il vote le Budget Primitif 2016, présenté par le Maire, qui s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 18 707.00 € et en section d'investissement à la somme de 5 989.13 € avec un résultat reporté de 755.09 € en recettes.

Budget Lotissement :

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2016, présenté par le Maire, qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 50 002.00 € et en section d'investissement à la somme de 34 941.46 €.

NOUVELLES AIDES FINANCIERES PROPOSEES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL –

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr le Président du Conseil Départemental qui présente les nouvelles aides financières proposées aux communes de moins de 10 000 habitants dans le cadre de contrats de territoire. L'enveloppe communale, cumulable sur 6 ans, est répartie au prorata de la population DGF et de l'inverse du potentiel financier par habitant soit pour notre commune une dotation annuelle de 707 €.

DETR 2016 –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que les deux dossiers de demande de subvention de l'Etat au titre de la DETR (l'un concernant les aménagements de sécurisation dans l'agglomération et l'autre concernant les travaux d'accessibilité des ERP) n'ont pas été retenus pour 2016.

SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE –

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr le Directeur Départemental du service d'incendie et de secours proposant un plan d'action pour améliorer le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) afin de réduire les zones non défendues. Ce dossier sera étudié ultérieurement.

Mr François DELATOUCHE, Maire, se retire de la séance. Mr Christian LE BLANC, 1^{er} Adjoint, assure la présidence.

DELIBERATION N° 2016/24 :

LOTISSEMENT COMMUNAL DES DEUX CHENES : Autorisation d'une étude de sol -

Vu sa délibération n° 2016/08 du 12/02/2016 décidant la vente du Lot n° 1 du Lotissement des Deux Chênes à Mr et Mme DELATOUCHE François,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ autorise l'acquéreur à effectuer une étude de sol sur ce terrain avant la finalisation de la vente,
- ⇒ autorise Mr le Maire ou son délégué à signer les actes correspondants.